



Fabien Verdier, 39 ans

2nd tour : Dimanche 28 Juin 2020 Lettre aux Dunoises et aux Dunois Rassemblons-nous

à Châteaudun le 2 juin 2020

Chères Dunoises et chers Dunois,

Dans ce contexte de crise sanitaire - qui nous laisse enfin entrevoir des jours meilleurs -, notre prochain rendez-vous démocratique vient d'être fixé : il se déroulera dimanche 28 Juin 2020.

Avant toute autre considération, il nous appartient de saluer le dévouement de toutes celles et tous ceux qui ont permis à notre ville de traverser la période de confinement, assurant la continuité sanitaire et républicaine. Les difficultés se sont multipliées sans que jamais l'engagement de ces agents (hospitaliers et municipaux), salariés ou bénévoles n'ait faibli. Saluons donc leur souci du bien commun et exprimons ici toute la reconnaissance que nous leur devons et qui devra perdurer.

Aujourd'hui donc, il nous revient également d'envisager l'avenir et tout d'abord de remercier très chaleureusement les 1 267 Dunoises et Dunois (soit 35,43 % des suffrages) qui nous ont accordé leur confiance lors du 1^{er} tour de ces élections municipales (dimanche 15 mars 2020), en nous plaçant en tête. **Seul votre soutien massif lors du vote du dimanche 28 Juin prochain nous permettra d'envisager cette renaissance Dunoise tant attendue.**

Il nous faut en effet amplifier cette mobilisation afin de donner à notre ville l'équipe qui lui permettra de s'engager enfin sur la voie du développement. Ce développement, nous le voulons pour toutes et tous sans exclure personne.

Notre candidature du second tour est celle du **rassemblement** ! Celle de l'ouverture, du dépassement des clivages, de l'intérêt général, du travail, des actions réactives. Pour le renouveau de Châteaudun, pour chaque Dunois.

Nos habitudes ainsi que nos modes de vie ont été remis en question par le coronavirus. **Nous avons été en permanence à vos côtés durant cette période (à la fois sur le plan sanitaire et économique).** La crise sanitaire aura des conséquences économiques et nous aurons besoin d'une équipe dynamique qui saura s'adapter aux circonstances, **mobiliser toutes les aides financières trop souvent négligées (Département, Région, Etat, Union européenne, Agence nationale du Sport, etc.),** rechercher les alliances sans lesquelles nous ne saurions peser, motiver les acteurs économiques agissant sur notre territoire (ainsi que ceux qui investiront demain), en attirer de nouveaux, consulter et associer toutes celles et tous ceux - qui bien que Dunoises et Dunois - n'ont pas pu être entendus jusqu'ici.



Nous partageons vos craintes et vos inquiétudes, ô combien légitimes dans cette période de post Covid-19. Cependant cette crise a révélé les formidables atouts que Châteaudun possède pour rebondir ; sur le plan touristique et patrimonial, sa localisation privilégiée et la préservation de son cadre de vie, en font la tête de pont des Châteaux de la Loire et incarnent le bien vivre avec plus de 300 associations. Sur le plan économique et industriel, nous pouvons capitaliser sur les effets d'un désir de décentralisation qui s'exprime en cette période troublée et qui ouvre la voie à la recherche d'alternatives de vie et d'entrepreneuriat possibles à un peu plus d'une heure de la capitale française.

Cette échéance du 2^e tour nous rappelle donc qu'il est d'une importance capitale de remettre notre magnifique ville sur les bons rails et de légitimer une équipe « Châteaudun 2020 » - citoyenne et sans étiquette - qui saura faire les bons choix stratégiques et prendre les bonnes décisions afin de permettre à Châteaudun de renaître plus forte qu'avant, en lui permettant d'exprimer tout son potentiel.

Notre programme, budgété et financé*, y compris le « **plan Rebond**** » de sortie de crise économique, est résolument tourné vers un avenir gagnant pour Châteaudun et sera mené à bien par notre équipe soudée et dynamique, animée du profond désir de rassembler et de mettre toutes les énergies au service de notre ville.

Nous avons également travaillé à un programme santé ambitieux et efficace, répondant aux besoins des Dunois. Nous souhaitons vous rassurer et être pleinement à vos côtés dans ce moment si particulier de notre histoire.

Faisons le bon choix : ce sont nos décisions – collectives – à court terme, qui nous permettront de sortir plus forts de cette période inédite et de faire face aux défis de l'avenir. **Nous comptons par conséquent sur vous tous pour nous renouveler et amplifier votre confiance le dimanche 28 Juin prochain en votant et en faisant gagner l'équipe « Châteaudun 2020 », et nous permettre d'aller plus loin, tous ensemble !**



Fabien VERDIER, Candidat à la Mairie de Châteaudun.
Liste pour le renouveau de Châteaudun,
équipe « Châteaudun 2020 ».

*Lien : <http://www.fabienverdier.com/synthese-de-notre-programme-budgete-et-chiffre-2020-2026-chateaudun-20-a183476718>

** Lien : <http://www.fabienverdier.com/operation-rebond-tpe-chateaudun-a187324750>

- Notre site internet www.fabienverdier.com
- Notre Chaîne YouTube «Châteaudun 2020» (campagne digitale) : Chaîne YouTube (61 vidéos décrivant notre projet ; 226 abonnés, plus de 60 000 vues).
- Adresse de notre local de campagne :
31, rue de la République (rue semi-piétonne) 28200 Châteaudun.

Avec le soutien de Michel GUERTON, Conseil Industrie et Commerce

VOTER PAR PROCURATION

Qu'est-ce qu'une procuration ?

Un électeur absent ou empêché peut choisir un autre électeur pour accomplir à sa place les opérations de vote. On appelle le « mandant » la personne qui ne pourra pas aller voter. Le « mandataire » est l'électeur qui vote à sa place.

Mandant et mandataire doivent être inscrits sur les listes électorales dans la même commune mais pas nécessairement dans le même bureau de vote. Établir une procuration est une démarche gratuite.

Où faire établir sa procuration ?

L'autorité localement habilitée à établir une procuration peut varier. Selon la commune où est situé son domicile ou son lieu de travail, le mandant doit se rendre :

- au tribunal d'instance ;
- au commissariat de police ;
- à la brigade de gendarmerie.

Si son état de santé ou une infirmité sérieuse empêchent le déplacement, le mandant peut demander qu'un personnel habilité à délivrer une procuration, policier ou gendarme, se déplace à domicile pour établir la procuration. La demande de déplacement doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité. Les citoyens résidant à l'étranger doivent s'adresser au consulat ou à l'ambassade de France.